

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2020-05-07

Fait à Grenoble, le 28 mai 2020

Le Préfet

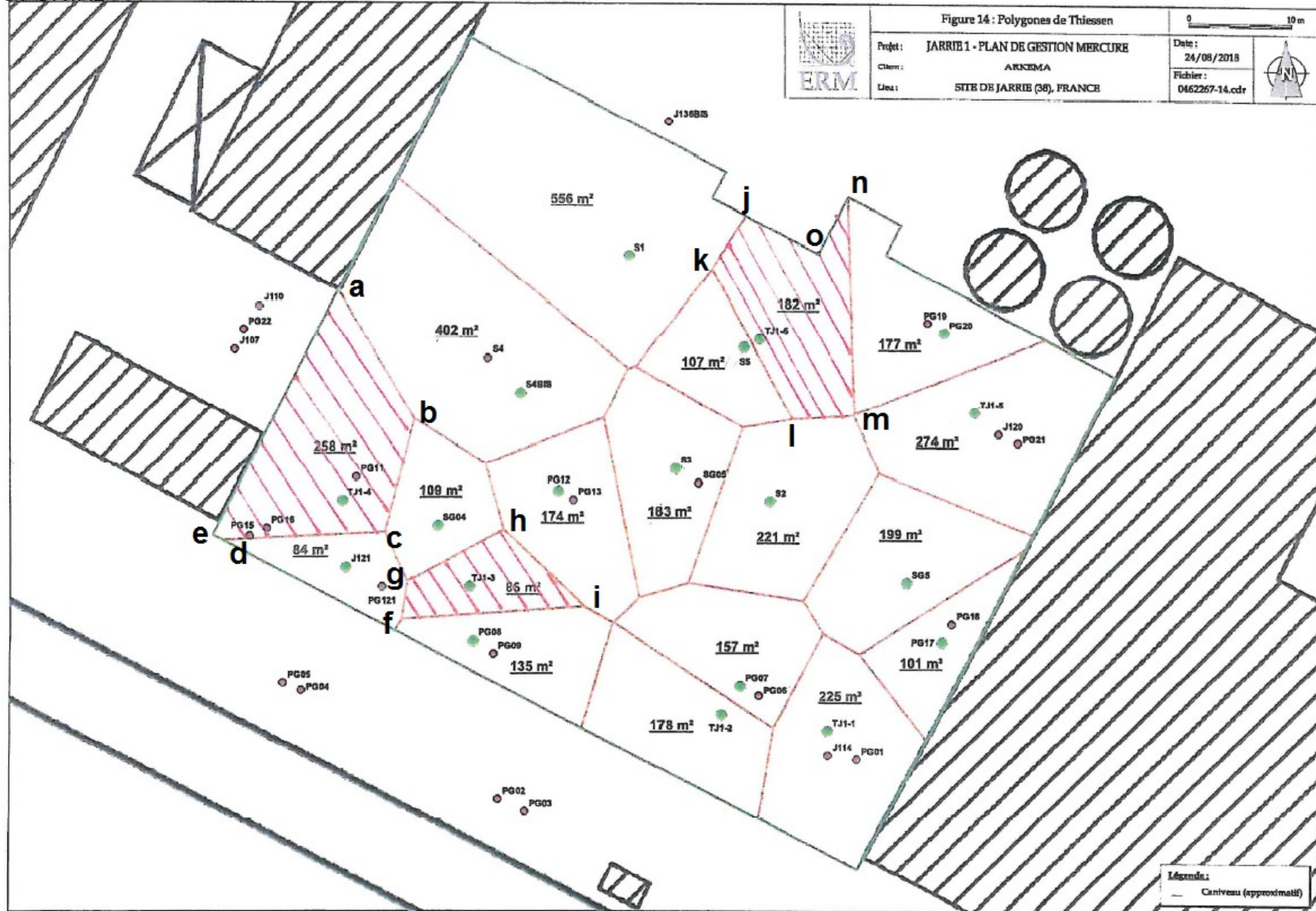
Pour le Préfet, par délégation,

Le Secrétaire Général

Signé

Philippe PORTAL

ANNEXE 1 : Localisation des mailles à excaver



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2020-05-07

Grenoble, le 28 mai 2020

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation,

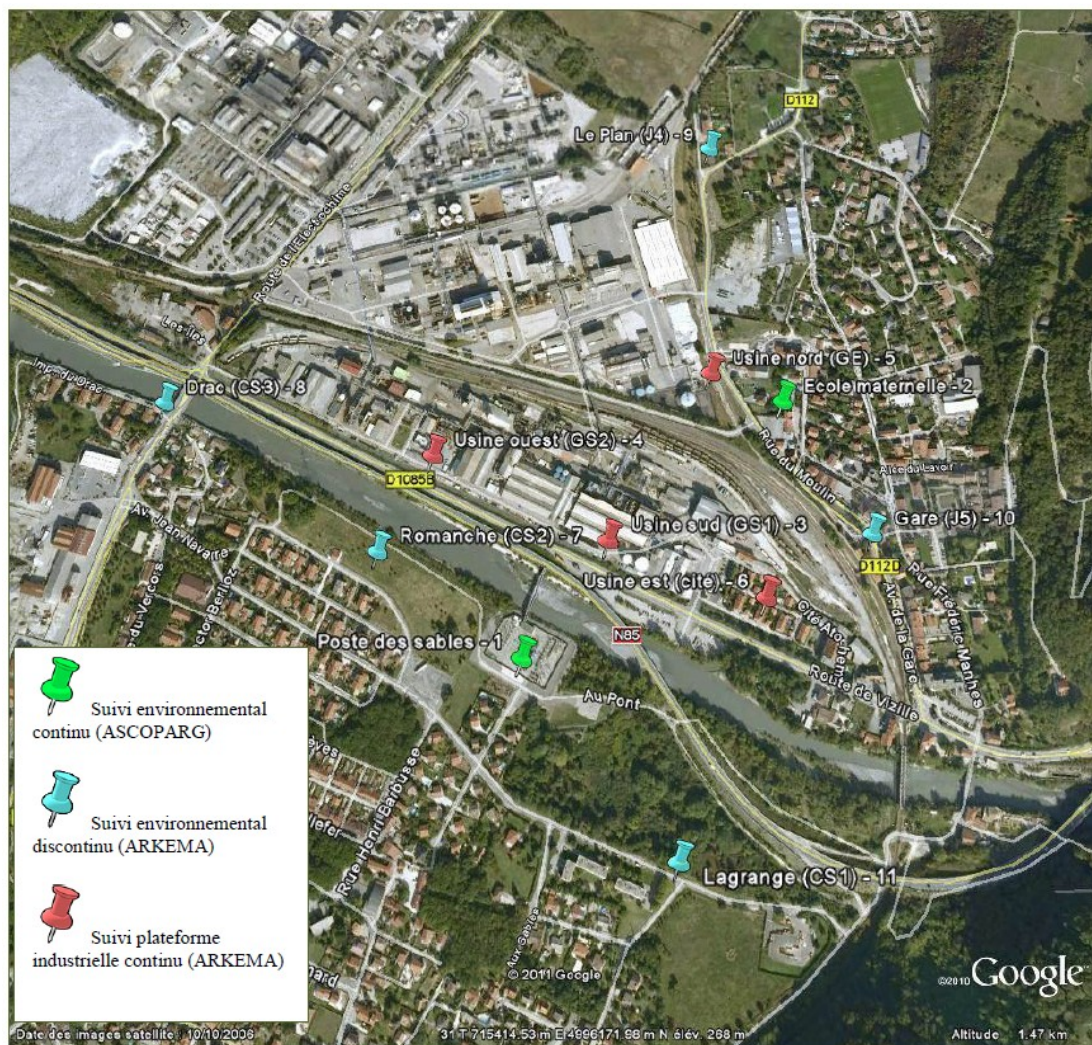
Le Secrétaire Général

Signé

Philippe PORTAL

ANNEXE 2

Localisation des points de mesures du mercure gazeux dans l'air ambiant



Sites investigués, polluants surveillés dans l'air et moyens mis en œuvre						
N° site	Nom site et localisation	Paramètres mesurés	Milieu	Durée minimale échantillonnage et fréquence	Moyen	Organisme assurant le suivi
1	Poste des Sables Champ/Drac 715357.98 m E 4995987.03 m N	Hg gaz. Hg gaz. Part. PM10 Hg part. Météo. (vw/ DV/T°/Pluvisio?)	Air Air Air Dépôts Air	15 j - Continu ¼ h - Continu ¼ h - Continu 60 j - Continu ¼ h - Continu	Tube Hopcalite Analyseur TEKRAN Analyseur TEOM Jauge Owen Mât météo.	ARKEMA Air RA Air RA Air RA Air RA
2	Ecole Basse-Jarrie 715724.55 m E 4996309.65 m N	Hg gaz. Part. PM10 Météo. (vw/ DV/T°)	Air Air Air	¼ h - Continu ¼ h - Continu ¼ h - Continu	Analyseur TEKRAN Analyseur TEOM Mât météo.	Air RA Air RA Air RA
3	Usine sud Jarrie (GS1) 715476.26 m E 4996130.77 m N	Hg gaz.	Air	15 j - Continu	Tube Hopcalite	ARKEMA
4	Usine ouest Jarrie (GS2) 715246.53 m E 4996253.91 m N	Hg gaz.	Air	15 j - Continu	Tube Hopcalite	ARKEMA
5	Usine nord Jarrie (GS) 715630.71 m E 4996354.06 m N	Hg gaz.	Air	15 j - Continu	Tube Hopcalite	ARKEMA
6	Usine est Jarrie (cité) 715675.91 m E 4996049.59 m N	Hg gaz.	Air	15 j - Continu	Tube Hopcalite	ARKEMA
7	Romanche (CS2) Champ/Drac 715173.41 m E 4996128.57 m N	Hg gaz. Hg part.	Air Dépôts	¼ h - 2 fois 3 h /semaine 60 j - Continu	Analyseur LUMEX Jauge Owen	ARKEMA Air RA
8	Drac (CS3) Champ/Drac 714878.95 m E 4996343.35 m N	Hg gaz.	Air	¼ h - 2 fois 3 h /semaine	Analyseur LUMEX	ARKEMA
9	Le Plan (J4) Jarrie 715657.77 m E 4996700.08 m N	Hg gaz.	Air	¼ h - 2 fois 3 h /semaine	Analyseur LUMEX	ARKEMA
10	Gare (J5) Jarrie 715822.75 m E 4996124.78 m N	Hg gaz.	Air	¼ h - 2 fois 3 h /semaine	Analyseur LUMEX	ARKEMA
11	Lagrange (CS1) Champ/Drac 715538.92 m E 4995744.54 m N	Hg gaz.	Air	¼ h - 2 fois 3 h /semaine	Analyseur LUMEX	ARKEMA

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2020-05-07
Grenoble, le 28 mai 2020

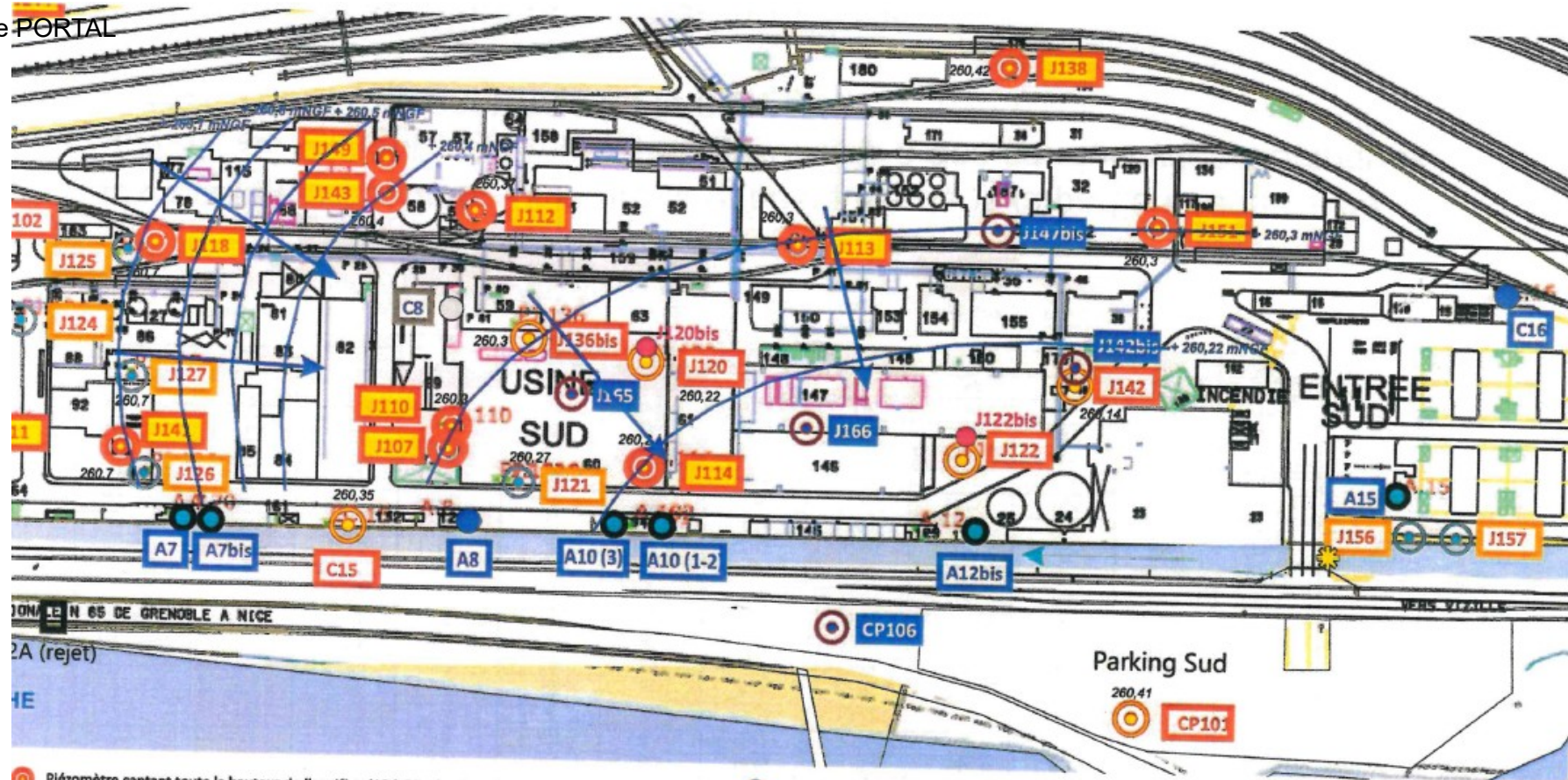
Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation,

Le Secrétaire Général

Signé
Philippe PORTAL

ANNEXE 3 : Localisation des piézomètres



- Piézomètre captant toute la hauteur de l'aquifère (10 à 50 m) et/ou traversant toute la hauteur aquifère
- Piézomètre captant partiellement l'aquifère entre 10 et 25 m de profondeur (alluvions grossières supérieures)
- Piézomètre captant la partie la plus superficielle de l'aquifère (6 à 10 m de profondeur)
- Piézomètre captant la partie profonde de l'aquifère (15 à 35 m de profondeur)

- Puits industriel en fonctionnement
- Puits industriel ou puits incendie / fonctionnement occasionnel
- Puits rebouché et/ou inaccessible
- Sondage foré avec échantillonnage des eaux en trou nu, rebouché

260,41 Indication de la cote piézométrique en m NGF

**ARKEMA -Usine de Jarrie-
Secteurs chlore-soude et Dérivés Chlorés
Esquisse piézométrique du 21 au 29 janvier 2019**

Janvier 2019